

Tribune libre: Dimanche, à cause de Jésus, je voterai!

Author : Vini Ganimara

Categories : [Non classé](#), [Points non négociables](#), [Relations avec les Etats](#)

Date : 3 mai 2012



Nous avons reçu, comme d'autres sites catholiques, cette tribune du RP Jean-Baptiste Stern, prêtre de la Communauté St Jean, que nous publions volontiers:

Devant le relatif silence de nos pasteurs français depuis le 22 avril dernier, je me sens le devoir d'envoyer ce courriel afin de rappeler quelques points éclairants de la doctrine de l'Église concernant notre participation à des élections. Aussi mon propos n'est pas de discuter des choix économiques des programmes politiques. Que ceux qui connaissent déjà ce qui suit veuillent bien excuser mon intervention. Ceux qui voudraient faire suivre ce mail et les pièces jointes y sont autorisés.

La première chose à rappeler est que, pour l'Église catholique, la participation du citoyen au bien commun, par le choix des gouvernants par exemple, est un droit et un devoir (Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise n° 189-192) . L'impression d'être noyé dans une masse, où l'acte que chacun pose lors d'une élection compte peu, n'entre pas en considération face à ce droit et à ce devoir. En d'autres termes, hormis les cas d'impossibilité objective, s'abstenir de voter est de soi un mal.

Sachant pertinemment que les chrétiens n'ont que rarement l'occasion de choisir des

gouvernants qui répondent à toutes les exigences d'une société véritablement humaine et respectueuse de toute personne, la Doctrine Sociale de l'Église précise cependant que le citoyen responsable se doit de porter son choix, non sur un homme idéal, mais sur celui qui, dans son programme, s'écarte le moins de la vision de l'homme enseignée par l'évangile. A cet égard, l'Église rappelle que les positions éthiques concernant la vie, la famille et la dignité humaine sont, pour tout chrétien, des critères incontournables de discernement (Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église n°132-133 ; 212-214) . En d'autres termes, ne pas choisir le candidat le moins éloigné des axes évangéliques et voter blanc est de soi un mal parce que cela fortifie le pire. Dans cette perspective, un vote blanc, qui ne vient pas s'opposer au programme politique le plus contraire à nos convictions, peut même le favoriser.

Dans la situation présente, nous le savons, les questions les plus brûlantes qui divisent les programmes des candidats portent sur l'inscription du mariage homosexuel dans la Constitution française, la possibilité, du même coup, pour les couples homosexuels d'adopter des enfants, et la légalisation de l'euthanasie. L'expérience de la loi Veil nous a montré la difficulté considérable de revenir en arrière une fois la loi votée. Il ne sera même pas possible d'y songer si c'est la Constitution française qui est modifiée . Dans le fond, on assisterait alors, non pas seulement à un choix stratégique touchant l'économie ou les relations internationales, choix sur lequel il est toujours possible de revenir, mais à un changement de société qui serait irréversible. Pouvons-nous porter la responsabilité d'un tel choix ? Quelle société voulons-nous léguer à nos enfants ?

« La conscience chrétienne bien formée ne permet à personne de favoriser par son vote , la mise en acte d'une loi ou d'un programme politique dans lequel les contenus fondamentaux de la foi et de la morale sont détruits par la présence de propositions qui leur sont alternatives ou opposées », écrivait la Congrégation pour la Doctrine de la Foi le 24 novembre 2002 dans une note qu'a approuvée le Bienheureux Jean-Paul II.

Nous sommes chrétiens, de conviction, ou au moins de tradition. Vous pouvez consulter les quelques textes du Magistère ci-joints, qui pourront vous éclairer.

Quel que soit le résultat du 6 mai, notre espérance théologique, qui nous demande de défendre le bien qui peut encore être défendu, ne doit pas se laisser atteindre : la France a été à plusieurs reprises protégée par le Ciel, et plus particulièrement par la Vierge Marie. Elle donnera à tous la grâce de vivre ce que Dieu permettra. C'est vers elle que nous sommes invités à nous tourner dans la prière.

NB: Pour faciliter la lecture, nous publions les documents magistériels dont parle l'auteur [ici](#) et [là](#).